

PROCLAMATIONS



GEORGES P. VANIER
[L.S.]

CANADA

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les SÉNATEURS du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous,—

SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de Nous rencontrer aussitôt que faire se pourra avec Notre peuple du Canada, et d'obtenir son avis au Parlement:

NOUS FAISONS CONNAÎTRE Notre volonté et plaisir royal de convoquer un parlement et Nous déclarons en outre que, de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons aujourd'hui même donné des ordres en vue de l'émission de Nos BREFS en due forme pour la convocation d'un PARLEMENT au Canada, lesquels Brefs porteront la date du huitième jour de septembre 1965 et seront rapportables le neuvième jour de décembre 1965.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, le général GEORGES P. VANIER, membre de Notre très honorable Conseil privé, Compagnon de Notre Ordre du Service Distingué, à qui Nous avons décerné Notre Croix Militaire et Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre Ville d'Ottawa, ce huitième jour de septembre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-cinq, le quatorzième de Notre Règne.

Par ordre,

Le Sous-registraire général du Canada,
JEAN MIQUELON.